

Pour effectuer une pré-inscription en ligne à l'examen du permis de chasser il est nécessaire de posséder :

- un numéro de téléphone portable,
- une adresse mail,
- une imprimante
- une carte bancaire pour procéder au règlement.

Vous recevrez un code par mail pour poursuivre l'inscription.

Vous devrez imprimer le document CERFA

Vous devrez régler la pré-inscription en ligne sur site sécurisé

UTILISER UN PC pour procéder à votre pré-inscription. L'utilisation d'un smartphone ou d'une tablette entraine un bug à l'impression du CERFA

Votre préinscription est terminée lorsque vous avez procédé aux règlements OFB et FDC90.

Suivre la procédure de pré-inscription, imprimer le document, procéder aux règlements et joindre les pièces demandées.

Le dossier complet doit être déposé à la FDC90.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION À LA FORMATION À L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

1) PRÉ-INSCRIPTION À FAIRE EN LIGNE :

- CLIQUER SUR LE LIEN SUIVANT POUR UNE PRE-INSCRIPTION EN LIGNE : <https://permischasser.ofb.fr/>
- remplir en ligne les renseignements demandés. N° de téléphone portable et adresse mail obligatoires
- imprimer le document CERFA et le signer
- **MINEURS** : autorisation parentale à remplir et signature du représentant légal

2) RÈGLEMENTS : LA PART OFB (46 € OU 31 €) DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE REGLEE EN LIGNE. TOUT DOSSIER NON REGLE SERA REFUSE.

Frais d'inscription et d'établissement du permis de chasser

À l'Office Français de la Biodiversité : - candidat majeur : 46 €
(OFB) - candidat mineur : 31 €

À régler par CB en ligne (PAYBOX sécurisé) ou par virement bancaire (mentionner impérativement nom et prénom du candidat et FDC90 dans le libellé) Imprimer une preuve du virement à joindre au dossier.
PAS DE CHEQUES NI D'ESPECES.

Frais de formation

À la Fédération des Chasseurs 90 : - première inscription : 75 € pour tous
- réinscription : 50 € pour tous

À régler par CB en ligne (PAYBOX sécurisé), ou par chèque bancaire (à l'ordre de la FDC90) ou par espèces.

3) DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER :

- Pour tous :
 - copie de la pièce d'identité en cours de validité
 - 1 photo d'identité de moins de 6 mois
 - le certificat médical, à faire remplir par le médecin traitant (au verso du document CERFA obligatoirement) avec signature, tampon et n° RPPS du médecin
- Pour les candidats âgés de 16 à 25 ans :
 - de 16 à 18 ans : copie de l'attestation de recensement
 - de 18 à 25 ans : copie de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté.

4) DEPÔT DU DOSSIER :

Le document CERFA complété et signé, accompagné des documents demandés et éventuellement du règlement des frais de formation (chèque ou espèces), est à déposer au secrétariat de la FDC90.

À chaque étape de l'inscription, un mail d'information est adressé au candidat par la FDC90 ainsi que par l'OFB. Les convocations aux formations sont également adressées par mail.

LA PART OFB (46 € OU 31 €) DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE REGLEE EN LIGNE. TOUT DOSSIER NON REGLE SERA REFUSE.

Pour tous renseignements, explications ou aide à la pré-inscription : 03.84.22.28.71